

L'ESSENTIEL

- La loi de refondation de l'École de la République donne mission au service public de l'éducation de veiller « à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement », gage d'une réussite scolaire, éducative et citoyenne accrue pour tous.
- Le rapport « Grande pauvreté et réussite scolaire » (mai 2015) de l'inspecteur général Jean-Paul Delahaye a mis en lumière les conséquences de la grande pauvreté à l'École en matière d'échec scolaire, lui-même aggravé par la ségrégation sociale qui affecte un trop grand nombre d'établissements. Un rapport récent du Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) démontre par ailleurs que la France est marquée par un phénomène puissant de ségrégation sociale et scolaire dès le collège.
- Dans ce contexte, la ministre a engagé une démarche ambitieuse et pragmatique pour renforcer la mixité sociale dans les collèges. Cette démarche se concrétise pour 25 territoires pilotes dans 21 départements. Une douzaine de ces projets sont opérationnels dès la rentrée 2016.

Une démarche nouvelle

L'objectif est de faire émerger des solutions concrètes qui, d'une part, tiennent compte du contexte social, scolaire et géographique et, d'autre part, s'appuient sur des stratégies de co-construction avec les acteurs impliqués.

En fonction du contexte local, il peut s'avérer nécessaire d'actionner simultanément plusieurs leviers relevant de compétences partagées entre conseils départementaux et services départementaux de l'éducation nationale : travail sur le **redécoupage** des secteurs et la carte des établissements, mais également sur l'**offre de formation** des établissements ou encore, dans le cas d'un secteur multi-collèges, sur les modalités d'affectation des élèves. C'est pourquoi il est nécessaire que les partenaires locaux expertisent de concert l'ensemble des solutions mobilisables, pour chacun des territoires concernés, et aboutissent à une décision collégiale.

Le ministère en impulsion et en appui de l'initiative locale

Un vade-mecum rédigé à l'attention des acteurs locaux présente les différents leviers mobilisables pour créer les conditions d'une plus grande mixité sociale et scolaire au collège ainsi que les points de vigilance de la démarche.

Des outils cartographiques d'aide à la réflexion ont également été mis à disposition des territoires afin d'enrichir les échanges entre le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN), le président du conseil départemental et le maire de la commune concernée. Les territoires pilotes font par ailleurs l'objet d'un accompagnement scientifique coordonné par le ministère pour venir en appui des acteurs et permettre la diffusion ultérieure des bonnes pratiques. Enfin, les corps d'inspection sont impliqués pour accompagner les équipes d'encadrement et les équipes enseignantes, notamment sur la question de la prise en charge de l'hétérogénéité scolaire.

Des réalisations concrètes dès la rentrée 2016

Grâce à l'impulsion donnée par le ministère, 25 territoires pilotes dans 21 départements sont actuellement engagés dans des projets visant à renforcer la mixité sociale. Une douzaine de ces projets sont opérationnels dès cette rentrée scolaire et accompagnés au plan scientifique afin de mesurer les effets des solutions retenues.